

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2023

COMMUNE DE SEVREMONT

Numéro interne de l'acte : D08.10.2023

Objet : D08.10.2023 - DOMANIALITE - ECHANGE DE TERRAINS COMMUNAUX - MARGON ET L'ANGELIERE - COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages : 23

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. DESNOUHES Laurent, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Date de convocation

12/10/2023

Date d'affichage

12/10/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Procurator(s) :

Mme BERNARD Anita donne pouvoir à M. STEENO Nicolas, M. CORNUAU Albert donne pouvoir à M. GUILLOTEAU Bernard, Mme DUBIN Nathalie donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERNARD Anita, M. CORNUAU Albert, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HERITEAU Antoine, M. PASQUEREAU Johann, M. ROY Claude

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BITEAU Alexandra

Objet : D08.10.2023 - DOMANIALITE - ECHANGE DE TERRAINS COMMUNAUX - MARGON ET L'ANGELIERE - COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE

Monsieur le Maire indique que Monsieur Laurent Guicheteau a souhaité se porter acquéreur des parcelles AD 8 (3 800 m²), AD 9 (3 410 m²), AD 11 (255 m²) et AD 12 (284 m²) situées à l'Angelière sur la Commune déléguée de La Flocellière et appartenant à la Commune de Sèvremont. En contrepartie, il souhaite céder à la Commune de Sèvremont les parcelles AB 45 (4 680 m²), AB 46 (770 m²) et AB 47 (1 910 m²) lui appartenant au village de Margon. L'échange envisagé se ferait sans soulte.

Emilie CHARRIER, étant intéressée à l'affaire, se retire au moment du délibéré.

Le service des domaines, sollicité à cet effet, a évalué le prix des parcelles appartenant à la Commune à 3 560 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'échange proposé sans soulte et de l'autoriser à signer l'acte notarié chez Maître de Blandère, les frais d'acte étant à la charge de Monsieur Laurent Guicheteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité
(Pour : 20, Contre : 0,
Abstention : 3)

La Secrétaire de séance,
Alexandra BITEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

